

LE PRÉSIDENT

Compte-rendu du conseil de communauté du

19 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 19 novembre, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à Hôtel de Ville d'ORLEANS, Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 12/11/2015

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER

BOU : Mme Nicole WOJCIK (jusqu'à 20 h 30 puis pouvoir à M. BAUDE)

CHANTEAU : Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU , M. Christian BOUTIGNY

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES , M. Rémy RABILLARD (jusqu'à 20 h 55)

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET , Mme Sophie LOISEAU , M. Philippe DESORMEAU , Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE , Mme Carole CANETTE (jusqu'à 20 h 30 puis pouvoir à Mme LEVELEUX-TEIXEIRA), M. Anthony DOMINGUES

INGRE : Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20 h 50), M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS , Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

MARIGNY-LES-USAGES : Mme Claude GRIVE

OLIVET : M. Hugues SAURY (à partir de 19 h 20), Mme Fabienne D'ILLIERS (jusqu'à 20 h 35), M. Horace SONCY (à partir de 19 h 15)

ORLEANS : M. Olivier CARRE , M. Serge GROUARD , Mme Béatrice ODUNLAMI , M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. Florent MONTILLOT (jusqu'à 19 h 40 puis pouvoir à Mme GRIVOT), M. François LAGARDE , M. Michel MARTIN (jusqu'à 20 h 55), Mme Martine GRIVOT , M. Soufiane SANKHON (jusqu'à 19 h 00 puis pouvoir à M. BARBIER), Mme Florence CARRE , Mme Alexandrine LECLERC (pouvoir à M. LELOUP jusqu'à 19 h 05 puis présente), M. Yann BAILLON (jusqu'à 20 h 30 puis pouvoir à M. POISSON), Mme Chantal DESCHAMPS , Mme Stéphanie ANTON (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à Mme SAUVEGRAIN), M. Philippe LELOUP , Mme Muriel CHERADAME (pouvoir à M. LAGARDE jusqu'à 18 h 30 puis présente), M. François FOUSSIER , M. Philippe PEZET (pouvoir à M. MARTIN jusqu'à 19 h 25 puis présent), Mme Béatrice BARRUEL , Mme Niamé DIABIRA , Mme Aude DE QUATREBARBES , M. Philippe BARBIER , M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (pouvoir à M. THIBERGE jusqu'à 19 h 55 puis présente), M. Michel BRARD (jusqu'à 20 h 50) , M. Philippe LECOQ, M. Michel RICOUD

ORMES : M. Alain TOUCHARD (jusqu'à 20 h 30 puis pouvoir à M. THOMAS), Mme Jeanne GENET

SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX , Mme Evelyne SOREAU (à partir de 18 h 30)

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET (à partir de 18 h 45 et jusqu'à 20 h 45), Mme Marie-Philippe LUBET , M. Jérôme RICHARD (à partir de 18 h 30)

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT (à partir du 18 h 20)

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE (jusqu'à 20 h 00), Mme Colette MARTIN-CHABBERT , M. Bruno MALINVERNO , M. Michel DELPORTE



SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU (jusqu'à 20 h 40 puis pouvoir à M.VILLARET), Mme Véronique DESNOUES , M. Marceau VILLARET , M. Pascal LAVAL
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS , Mme Murielle CHEVRIER , Mme Françoise GRIVOTET
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN , Mme Chantal MORIO
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN , M. Christian FROMENTIN , Mme Sylvie DUBOIS , M. Laurent LHOMME (jusqu'à 20 h 30 puis pouvoir à M. LELOUP)
SEMOY : M. Laurent BAUDE , Mme Pascale LIPIRA

ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

BOIGNY-SUR-BIONNE : Mme Marie-Odile CROSNIER donne pouvoir à M. Jean-Michel BERNIER
CHANTEAU : M. Jannick VIE donne pouvoir à Mme Nadine DUPRE
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU donne pouvoir à Mme Valérie BARTHE-CHENEAU
INGRE : M. Christian DUMAS donne pouvoir à Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20 h 50)
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT donne pouvoir à Mme Claude GRIVE
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à Mme Fabienne D'ILLIERS (jusqu'à 20 h 35), Mme Sophie PALANT donne pouvoir à M. Hugues SAURY (à partir de 19 h 20), M. Philippe BELOUET donne pouvoir à M. Thierry COUSIN
ORLEANS : Mme Martine ARSAC donne pouvoir à Mme Chantal DESCHAMPS , M. Thomas RENAULT donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL , Mme Martine HOSRI donne pouvoir à Mme Aude DE QUATREBARBES , Mme Hayette ET TOUMI donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO , M. Jean-Philippe GRAND donne pouvoir à M. Michel BRARD jusqu'à 20 h 50
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Mme Valérie FRANCOIS donne pouvoir à M. Patrick PINAULT (à partir de 18 h 20)
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : Mme Brigitte JALLET donne pouvoir à Mme Colette MARTIN-CHABBERT
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Mme Annie CHARTON donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

CHECY : Mme Virginie BAULINET
ORLEANS : Mme Arlette FOURCADE

M. Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice	95
Quorum	48

Une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats de Paris du 13 novembre 2015 a été observée puis un représentant de chaque groupe politique s'est exprimé sur les événements.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 9 juillet 2015.

Le conseil de communauté a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 9 juillet 2015.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 5 novembre 2015 sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 5 novembre 2015 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriale.



AD 03 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le Président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.

AD 04 - Organismes extérieurs - Modifications de la représentation de la communauté d'agglomération.

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret, pour la désignation de nouveaux représentants de la communauté d'agglomération au sein de la fédération nationale des SCOT, de la commission départementale des risques naturels majeurs et de l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération Orléanaise,
- a désigné M. Mathieu SCHLESINGER, en qualité de nouveau représentant suppléant de la communauté d'agglomération à la fédération nationale des SCOT ainsi qu'à la commission départementale des risques naturels majeurs, M. Christian BRAUX devenant titulaire de cette dernière commission,
- a désigné M. Mathieu SCHLESINGER, en remplacement de M. Hugues SAURY, en qualité de représentant de la communauté d'agglomération à l'Agence d'urbanisme de l'Agglomération Orléanaise.

TERRITOIRES DURABLES

TD 01 - 5ème rapport sur la situation en matière de développement durable - Communication.

Le conseil de communauté a pris acte du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire au titre de l'année 2014.

TD 02 - Territoires durables - Zone d'activité touristique et portuaire des quais d'Orléans - Marché public de travaux - Restauration des perrés - Lancement d'un marché à procédure adaptée.

Le conseil de communauté a décidé de lancer une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet la restauration des perrés historiques d'Orléans et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

Finances - Panorama financier et fiscal de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Présentation orale.

M.MARTIN a présenté la fiscalité économique et celle des ménages, la dotation globale de fonctionnement ainsi que les politiques publiques puis une vision financière consolidée.

FMG 01 - Finances - Orientations budgétaires 2016 - Débat.

Le conseil de communauté :

- a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2016 qui seront traduites dans le budget,
- a pris acte que le budget 2016 sera proposé par le Président et soumis au vote lors d'une prochaine séance qui se tiendra dans le délai de deux mois à compter de ce jour et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

FMG 02 – sans objet



AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01 - Aménagement économique - Ouvertures des commerces de détail le dimanche - Avis.

Le conseil de communauté a émis un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces en 2016 selon les conditions suivantes :

- o un sixième dimanche pour les commerces de détail de toutes les branches d'activités à Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Ingré, Orléans, Saint-Jean-le-Blanc, Chécy, Olivet, Saint-Denis-en-Val,
- o neuf dimanches (dont six dimanches maximum et trois jours fériés maximum à déduire), ceci uniquement pour les commerces de détail de plus de 400 m² relevant de la branche alimentaire dans les communes de Saint-Jean-de-la-Ruelle, Olivet, Orléans, Chécy, Saint-Denis-en-Val.

AE 02 - Aménagement économique – Commune d'Ingré – ZAE des Varannes – Approbation d'un protocole d'accord à passer avec la chambre de commerce et d'industrie territorialisée (CCIT) du Loiret et la commune d'Ingré.

Le conseil de communauté a approuvé le protocole d'accord à passer avec la CCIT du Loiret et la commune d'Ingré ayant pour objet la rétrocession des équipements et ouvrages publics de la ZAE des Varannes entre la CCIT et la commune d'Ingré en vue de la reconnaissance de leur intérêt communautaire par la communauté d'agglomération et a autorisé Monsieur le Président à signer ce document ainsi que tout document relatif à cet effet.

AE 03 - Aménagement économique – Commune de Saran – ZAE des Vergers – Approbation d'un protocole d'accord à passer avec la chambre de commerce et d'industrie territorialisée (CCIT) du Loiret et la commune de Saran.

Le conseil de communauté a approuvé le protocole d'accord à passer avec la CCIT du Loiret et la commune de Saran ayant pour objet la rétrocession des équipements et ouvrages publics de la ZAE des Vergers entre la CCIT et la commune de Saran en vue de la reconnaissance de leur intérêt communautaire par la communauté d'agglomération et a autorisé Monsieur le Président à signer ce document ainsi que tout document relatif à cet effet.

AE 04 - Aménagement économique – Commune de Marigny-les-Usages – Parc technologique Orléans-Charbonnière – Modification de la ZAC n° 3 – Modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact – Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé les modalités de mise à disposition du public des compléments de l'étude d'impact relative au projet de la ZAC n° 3 du parc technologique Orléans-Charbonnière.

AE 05 - Aménagement économique – Pépinières d'entreprises – Réhabilitation de la pépinière de Saint-Jean-de-la-Ruelle – Marché public de travaux – Paiement direct du sous-traitant – Règlement amiable du litige – Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec la société Asserco.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la conclusion d'une transaction destinée à mettre fin au différend opposant la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à la société Asserco,
- a approuvé le protocole transactionnel correspondant à passer avec celle-ci, prévoyant notamment le versement à son profit d'une indemnité amiable d'un montant de 18 838,70 €, pour solde de tous comptes et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit protocole transactionnel.



FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 03 - Finances - Exercice 2015 - Budget principal, budget annexe assainissement, budget annexe transports, budget annexe crématorium, budget annexe pépinières d'entreprises - Décision modificative n° 1 - Approbation.

Le conseil de communauté :

1 – a approuvé la décision modificative n°1 du budget principal, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 3 286 812 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes et dépenses s'équilibrent à 266 812 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	50 812,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante	-773 305,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	30 734,00 €	
74 - Dotations, subventions et participations		262 460,00 €
77 - Produits exceptionnels		4 352,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	958 571,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	266 812,00 €	266 812,00 €

Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- un reliquat de recettes du FSE au titre des exercices 2011-2012 perçues dans le cadre du PLIE et de l'insertion pour un montant de 206 308 €,
- une baisse de 14 604 € de la subvention du FEDER attendue au titre de l'étude économique et urbaine du quartier des Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle,
- un reliquat de recette de 36 299 € reçue de l'ANAH au titre de l'opération programmée d'Amélioration de l'habitat,
- une participation de l'Etat de 25 000 € concernant la mise en place de conseils citoyens dans le cadre du contrat de Ville.

- Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- une diminution de 700 000 € de la subvention d'équilibre versée au budget annexe transport,
- une inscription complémentaire de 3 889 € pour la mise en place de conseils citoyens dans le cadre du contrat de Ville.

En conséquence, le virement à la section de fonctionnement est augmenté de 958 571 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes et dépenses s'équilibrent à 3 020 000 €.



SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 020 000,00 €	876 729,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	-38 000,00 €	
204 - Subventions d'équipement versées	-26 250,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	17 952,00 €	
23 - Immobilisations en cours	46 298,00 €	
26 - Participations et créances rattachées à		984 700,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		958 571,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues		200 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	3 020 000,00 €	3 020 000,00 €

Sont inscrits en recettes d'investissement :

- une participation de 200 000 € versée par la CCI du Loiret pour la remise en état des voiries et réseaux de la ZAC des varannes et de la ZAC des Vergers,
- une recette interne de 984 700 € constatant le paiement échelonné sur 2015 et 2016 de la prise de participation de l'Agglo dans le capital de la SEMDO et de la SEMPAT.

Sont inscrits en recettes et dépenses d'investissement :

- Une opération de réaménagement de dette équilibrée en recettes et dépenses à 3 020 000 €.

Dans ce contexte, le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 958 571 € et l'emprunt d'équilibre 2015 est réduit de 2 143 271 €.

2 – a approuvé la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à -72 108 € et concerne uniquement la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-59 000,00 €	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	-13 108,00 €	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		-72 108,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	-72 108,00 €	-72 108,00 €

Les recettes et dépenses réelles sont réduites de 72 108 € pour constater une diminution des subventions attendues de l'Agence de l'eau ; les dépenses de travaux étant réduites en proportion.

3 – a approuvé la décision modificative n°1 du budget annexe transports, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 175 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes et dépenses s'équilibrent à 245 000 €.



SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
014 - Atténuation de produits	220 000,00 €	
66 - CHARGES FINANCIERES	-65 000,00 €	
73 - PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE		245 000,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		700 000,00 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	90 000,00 €	
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		-700 000,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	245 000,00 €	245 000,00 €

Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

- 245 000 € de recettes complémentaires au titre du versement transport,
- 700 000 € d'indemnité transactionnelle perçue dans le cadre du règlement amiable du litige concernant le marché de Système d'Aide à l'Exploitation – Système d'Information des Voyageurs passé avec le groupement SPIE / Rohde&Schwarz (délibération du 18/06/2015),
- une diminution de 700 000 € de la subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

- 220 000 € de crédits complémentaires pour permettre le remboursement des cotisations de versement transport concernant le personnel logé,
- 90 000 € d'opérations d'ordres relatives à des cessions foncières,
- une réduction de 65 000 € des intérêts d'emprunts (redéployés en investissement).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes et dépenses s'équilibrent à 930 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	930 000,00 €	840 000,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-11 170,00 €	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 170,00 €	
040 - Opérations ordre transfert entre section		90 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	930 000,00 €	930 000,00 €

Sont inscrits en recettes et dépenses d'investissement :

- une opération de réaménagement de dette équilibrée en recettes et dépenses à 865 000 €,

Sont inscrits en dépenses d'investissement :

- 90 000 € d'opérations d'ordres relatives à des cessions foncières.
- un redéploiement de 65 000 € des intérêts d'emprunts.

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2015 est réduit de 25 000 €.

4 – a approuvé la décision modificative n°1 du budget annexe crématorium, pour l'exercice 2015.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 408,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-3 408,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €



Les inscriptions sont ajustées de 3 408 € par transfert de crédits entre chapitre afin d'acquérir un logiciel informatique.

5 – a approuvé la décision modificative n°1 du budget annexe pépinières, pour l'exercice 2015, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 125 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 125 000,00 €	1 125 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 125 000,00 €	1 125 000,00 €

En section d'investissement, les inscriptions, équilibrées en recettes et dépenses à hauteur de 1 125 000 €, correspondent à une opération de réaménagement de dette.

FMG 04 - Finances - Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et créances éteintes - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a pris acte du montant des créances des créances irrécouvrables et créances éteintes pour le budget principal et le budget annexe assainissement :

	HT	TVA	TTC
Budget Principal	4 788,39 €	938,53 €	5 726,92 €
Budget Assainissement	2 958,30 €	217,70 €	3 176,00 €
Total	7 746,69 €	1 156,23 €	8 902,92 €

- a accordé décharge au Comptable pour les sommes indiquées ci-dessus.

FMG 05 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Opération de refinancement de 3 prêts de la Caisse des dépôts et consignations auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire - Garantie d'un emprunt de 1 539 733,41 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 769 866,71 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 539 733,41 €, que l'OPH les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et CA CIB (Crédit Agricole Corporate & Investment Bank), le domiciliataire des fonds et à signer, le cas échéant, l'acte correspondant,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre l'OPH Les résidences de l'Orléanais et la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et CA CIB (Crédit Agricole Corporate & Investment Bank), le domiciliataire des fonds,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'OPH Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 06 - Finances - SA HLM France Loire - Acquisition en VEFA de 9 logements situés rue des Bordes à Saran - Garantie d'un emprunt complémentaire de 170 251 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 85 125,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 170 251 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,



- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 07 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 12 logements situés ZAC du Clos Aubert à Saint Pryvé Saint Mesmin - Garantie d'un emprunt de 1 350 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 675 000 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 350 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 08 - Finances - SA HLM VALLOGIS - Construction de 12 logements individuels situés rue de la Gare à Ingré - Garantie d'un emprunt de 781 000 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 390 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 781 000 €, que la SA HLM VALLOGIS souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM VALLOGIS,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM VALLOGIS et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 09 - Contrat Responsabilité Civile Générale - Marché n° 2011-088 passé avec PNAS / AREAS - Majoration de la prime - Approbation d'un avenant n°3.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 3 au marché d'assurance « Responsabilité Civile Générale » conclu avec PNAS / AREAS, relatif à l'augmentation de la prime et a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat.

FMG 10 - Systèmes d'information - Adhésion à l'association "ADULLACT", "Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales" - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé l'adhésion de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'association « des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales » et a approuvé le versement de la cotisation au titre de 2015-2016 pour un montant de 4 000 €.

GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION

GPE 01 - Grands projets/Grandes entreprises/Innovation – Vallée numérique du végétal - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association AgreenTech Valley

Le conseil de communauté a décidé d'attribuer à l'association AgreenTech Valley une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € pour l'année 2015.



GPE 02 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation - Accompagnement des entreprises locales – Versement d'une cotisation à l'Agence de développement économique du Loiret (ADEL).

Le conseil de communauté a approuvé le versement d'une cotisation financière au titre de l'année 2015 à l'Agence de développement économique du Loiret d'un montant global de 84 493 €.

AE 06 - Aménagement économique – Charte agricole – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association « Producteurs et usagers des halles et marchés d'Orléans ».

Le conseil de communauté a décidé d'attribuer à l'association « Producteurs usagers des halles et marchés d'Orléans » une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2015 d'un montant de 3 000 euros pour développer et animer le site du marché de gros

AE 07 - Aménagement économique – Charte agricole – Attribution d'une subvention à l'association « Pour l'amitié à l'Argonne et dans l'Orléanais ».

Le conseil de communauté a attribué à l'association « Pour l'Amitié à l'Argonne et dans l'Orléanais » une subvention d'un montant de 5 000 euros afin de développer l'opération « un fruit pour la récré ».

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

ESRT 01 - Enseignement supérieur/Recherche/Transferts de technologie - Création d'une unité en odontologie au Centre Hospitalier Régional d'Orléans (CHRO) - Approbation d'une convention de financement à passer avec la région Centre-Val de Loire, le département du Loiret et Orléans Val de Loire Technopole et le CHRO.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec la région Centre-Val de Loire, le département du Loiret et Orléans Val de Loire Technopole ayant pour objet de définir les modalités de financement de la création d'une unité d'odontologie au sein du CHRO, la participation de la communauté d'agglomération s'élevant à 50 000 € et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents qui s'avèreraient nécessaires à cette opération.

ESRT 02 - Enseignement supérieur/Recherche/Transferts de technologie – Fondation de l'université d'Orléans - Désignation du représentant de la communauté d'agglomération au collège des membres fondateurs - Attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'adhésion de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à la fondation de l'université d'Orléans,
- a décidé par un vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant de la communauté d'agglomération au sein de la fondation de l'université d'Orléans,
- a désigné Mme Béatrice Barruel, pour représenter la communauté d'agglomération au sein de la fondation de l'université d'Orléans,
- a versé une subvention de fonctionnement de 7 500 € à la fondation de l'université d'Orléans.

ESRT 03 - Enseignement supérieur/Recherche/Transferts de technologie – Congrès COSM'Innov 2015 – Convention passée avec le pôle de compétitivité Cosmetic Valley – Approbation d'un avenant n° 1.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 à passer avec l'association Cosmetic Valley ayant pour objet d'approuver le report du congrès COSM'Innov au 24 et 25 mai 2016 et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.



EMPLOI

EMP 01 - Emploi - FSE - Opérations de clôture du programme 2007-2013 - Approbation d'avenants aux conventions passées avec Amidon 45 et RESPIRE.

Le conseil de communauté a approuvé les avenants aux conventions passées avec les associations Amidon 45 et RESPIRE et autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits avenants.

EMP 02 - Emploi – 8ème programmation 2015 - Attribution de subventions aux associations d'insertion et organismes de formation - Approbation de conventions.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution des subventions suivantes en investissement :

- | | |
|--|---------|
| ▪ Initiatives & développement (aménagement de l'espace et matériel informatique) | 2 200 € |
| ▪ Maison de l'Emploi du bassin d'Orléans (renouvellement du parc informatique) | 3 500 € |

Soit un montant total de 5 700 €

= a approuvé les conventions correspondantes et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.

VILLE ET HABITAT

VH 01 - Habitat-Logement – Programme local de l'habitat n° 3 (2016-2021) - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le programme local de l'habitat n° 3 pour la période 2016-2021.

VH 02 - Habitat-Logement - Mise en œuvre du programme « Habiter mieux » - Approbation du protocole thématique à passer avec l'Etat, l'Anah, le département et les fournisseurs d'énergie.

Le conseil de communauté a approuvé le protocole spécifique pour l'affectation des « CEE collectivités » du programme Habiter Mieux (2014–2017) pour le département du Loiret à passer avec l'Etat, l'Anah, le département et les fournisseurs d'énergie et a autorisé Monsieur le Président à signer le protocole thématique du Loiret.

MOBILITE

MOB 01 - Mobilité - CLEO - FEDER 21 - Convention de financement de nouveaux systèmes billettique, SAE, SIV et sonorisation passée avec l'Etat - Prise en compte des recettes - Approbation d'un avenant n°3.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 3 à la convention de financement conclue au titre du programme opérationnel FEDER mesure 21 « soutien à certaines opérations emblématiques en matière de transports alternatifs » avec l'Etat le 18 septembre 2009, prenant en compte les recettes d'exploitation du tramway de la communauté d'agglomération,

- a autorisé Monsieur le Président à signer le dit avenant n° 3.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement – Commune d'Olivet – Rétrocession d'un réseau d'assainissement privé – Dommage de travaux publics – Règlement amiable du litige – Approbation d'un protocole transactionnel à passer avec l'association syndicale libre du lotissement du Chapeau Rouge.

Le conseil de communauté :



- a approuvé le principe de la conclusion d'une transaction destinée à mettre fin au différend opposant la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'association syndicale libre du lotissement du Chapeau Rouge à Olivet,

- a approuvé le protocole transactionnel correspondant à passer avec celle-ci, prévoyant notamment le versement à son profit d'une indemnité amiable d'un montant maximal de 9000 €, pour solde de tous comptes et a autorisé Monsieur le Président à signer ledit protocole transactionnel.

INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures – Travaux courants de voirie sur l'espace public – Convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans – Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la convention de groupement de commandes relative aux travaux courants de voirie sur l'espace public, à passer avec la commune d'Orléans et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes.

GESTION DES DECHETS

GD 01 - Gestion des déchets - Acquisition d'un camion grue avec bras et caisson et de pièces détachées associées - Marché public de fournitures - Lancement d'un appel d'offres ouvert

Le conseil de communauté :

- a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition d'un camion grue avec bras et caisson et pièces détachées associées, prestation scindée en deux lots :

- Lot n° 1 : fourniture de châssis 26 T et pièces détachées associées
- Lot n° 2 : fourniture de l'équipement associé composé d'un faux-châssis, d'un caisson, d'un bras hydraulique et d'une grue et pièces détachées associées

- a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.

Fait à Orléans, le 24 NOV. 2015

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.